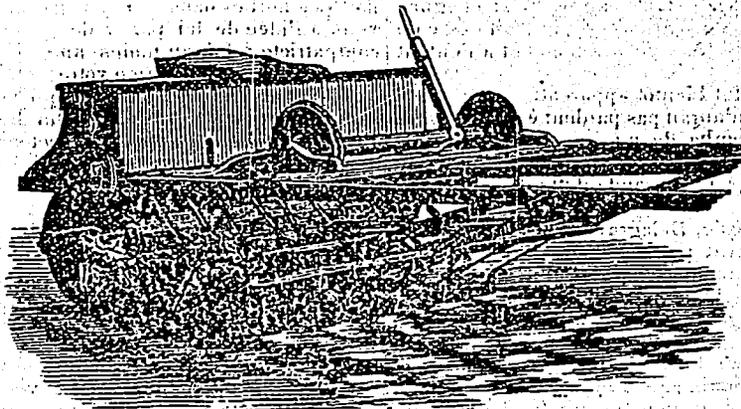


ATTENTION!!! SEMOIR ET HERSE COMBINÉS

De J. & S. VESSOT, patenté le premier novembre 1869.

LES amis du progrès se réjouiront d'apprendre que nous pouvons offrir aux cultivateurs une nouvelle machine à semer qui réunit tous les avantages possibles. Le "Semoir et Herse Combinés" peut semer, herser et rouler un arpent en moins d'une heure et opère aussi bien sur le travers que sur le long des planches. Cette machine sème, avec une régularité parfaite, le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les pois, le sarrasin, la graine de mil, etc. Au moyen d'un régulateur, on met par arpent



la quantité de semence voulue.

Il est très-facile de se servir de cette machine ainsi qu'on peut s'en assurer en l'examinant. Nous en fabriquons à un ou deux chevaux. Nous les vendons à prix réduits et nous les garantissons. Pour plus d'informations s'adresser à J. et S. VESSOT, Joliette, province de Québec. Le juste prix de nos machines livrées à la manufacture est de \$100 pour celles à deux chevaux, et de \$80 pour celles à un cheval.

Premier prix à l'Exposition Provinciale.

Prix extra à l'Exhibition du Comté de Joliette.

Voici les certificats que nous ont donnés les personnes qui se sont servies de nos machines et qui les ont vu fonctionner :

Joliette, le 11 juillet, 1870.

Nous, soussignés, ayant fait usage du "Semoir et Herse Combinés" certifions avec plaisir que cette nouvelle et utile machine aratoire a fonctionné à notre entière satisfaction.

Le grain que nous avons semé avec cette machine est aujourd'hui bien plus beau, plus vert et plus égal que le grain que nous avons semé dans la même pièce par les moyens ordinaires, et cela pour les raisons suivantes : la semence qui n'est pas foulée par les pieds des chevaux, tombe dans de petits sillons tracés par une espèce de dents, lesquels sont refermés par d'autres dents semblables ; un rouleau qui passe ensuite aplanit le terrain ; de cette manière la semence est tout enterrée à profondeur égale et a, par conséquent, plus de force et d'accroissement.

PIERRE LAFORET, père,
PIERRE LAFORET, fils.

Voici, ci-dessous, les signatures de ceux qui se joignent à nous pour témoigner de l'utilité et des nombreux avantages de cette nouvelle invention.

JOSEPH MOLLE,
THOMAS MARCIE,
NOEL RONDEAU,
THOMAS RONDEAU,

SEWELL CLEMENTS,
J. A. VERNON,
GEO. GILMOUR,
ELIE COTÉ,

EDOUARD MIGÉ,
FRANCOIS LALIBERTÉ,
CHARLES DESMARETS.

Rivière-du-Loup (en haut), 14 juin 1870.

Nous, soussignés, certifions qu'après avoir fait un essai de la machine à semer, dites "Semoir et Herse Combinés" de J. et S. Vessot, patenté le 1er novembre 1869, et après avoir vu le grain levé, semé par la dite machine, qu'elle fonctionne très-bien, et remplit un vide depuis longtemps senti par l'agriculteur, remplissant toutes les conditions voulues au Canada, pour semer les grains, rouler le terrain, économiser le temps et la semence, et faciliter le travail.

F. A. GARCEAU,
C. P. LACHANCE,
MARC LAMI,

JULES LAMBERT,
WILBERT NEWHALL, pr. M. A.,
FÉLIX RICARD,

ED. CARON,
M. DOUDIER,
OLIVIER CROJETTIERE.

Ecole d'agriculture de Ste. Anne, 12 novembre 1870.

Nous avons expérimenté sur la Ferme du Collège de Ste. Anne le semoir de MM. J. et S. Vessot, et nous pouvons certifier que cette machine est ce qu'il y a de plus satisfaisant jusqu'à ce jour. Elle ne brise pas le grain sème très-régulièrement dans les terrains tout-à-fait irréguliers, l'enterro parfaitement et nivelle le terrain de manière à pouvoir faucher facilement l'année suivante.

ED. WILBROD TREMBLAY, Pr., Directeur.
J. D. SCHMOUTH, Professeur.

Joliette, 17 décembre 1870.

Le "Semoir et Herse Combinés" de MM. J. et S. Vessot fut exhibé à l'exposition agricole du comté de Joliette au mois d'octobre dernier et fut essayé en présence des juges et du bureau de direction de la société d'agriculture du comté.

Cette machine possède l'avantage de semer avec une grande régularité, et d'enterrer à une profondeur égale, toutes espèces de grains qu'elle roule en même temps, les irrégularités du terrain ne faisant aucun obstacle à son fonctionnement.

Elle possède aussi l'avantage de semer la graine de mil et de trefle au moyen d'un mécanisme spécial qui la fait tomber avec une grande régularité sous le rouleau, de sorte qu'elle n'est pas trop enterrée et se trouve dans une condition qui lui permet de lever facilement.

Le fonctionnement de cette machine a paru si parfait aux juges et au Bureau de direction, qu'un prix extra fut décerné à MM. Vessot, pour cette machine qui est considérée, à bon droit, comme un instrument aratoire d'une grande utilité.

LOUIS LEVESQUE, Président,

GD. LANAUDIÈRE, Vice-Président,

ED. GUILBAULT, Secrétaire-Trésorier.